



COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 25 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 juin, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD, Laurence FESTINO, Damien GALLES, Marina CAPPELLAZZO, Loïc HERVE.

Absents excusés : Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Joël PARTHENAY.

Secrétaire de Séance : Christophe NAUD

Date de convocation et d'affichage : 18 juin 2021

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2021

Le compte rendu du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

1) Contrat Qualyse

Chaque année, le restaurant scolaire fait l'objet de contrôles sanitaires et notamment des analyses microbiologiques d'échantillons alimentaires et surfaces. Le laboratoire Qualyse propose d'effectuer ces analyses pour un montant 677.70 € TTC annuel. La convention est de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'offre d'analyses microbiologiques du laboratoire Qualyse pour un montant de 677.70 €***

2) Service mobilité

La communauté de communes prend la compétence mobilité à partir du 1^{er} juillet 2021. Cela signifie que le service mobilité de la commune est également transféré. Il convient de conventionner avec la CCHVS afin de définir les modalités de ce service.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la convention de transfert du service transport à la demande de Nanteuil et ses annexes de mise à disposition de l'agent et du véhicule.***
- ***De valider la convention de gestion du service transport à la demande de Nanteuil.***

3) Ouverture de poste

Dans le cadre de la réorganisation des services, et après échanges avec l'agent qui remplace actuellement l'agent administratif en arrêt de travail, il est proposé d'augmenter son temps de travail et le pérenniser sur le poste d'agent d'accueil (cadre d'emploi des adjoints administratifs). Cet agent était jusqu'alors adjoint technique en charge du ménage des bâtiments communaux. Il passerait de 26h

hebdomadaires à 30h. Cet agent conserverait ses missions de courses auprès des personnes fragiles, d'état des lieux entrant et sortant de la MTL et les missions d'agent d'accueil de la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture de poste d'adjoint administratif territorial de 30 heures par semaine, à partir du 1^{er} septembre 2021.***

4) Contrat PEC

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est proposé de recruter un agent en contrat Parcours Emploi Compétences à raison de 20h/semaine pour effectuer 5h par semaine de ménage mairie, 14h de ménage MTL et 1h de wc publics et église. Ce contrat pourrait débuter à partir du 1^{er} août 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'ouverture d'un poste en contrat PEC à raison de 20h par semaine pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} août 2021.***

5) Règlement MTL

Le règlement de la MTL impose le versement d'arrhes lors des locations. Avec la suppression de la régie, avec la Covid et l'interdiction d'utilisation des salles, il a été effectué un important « va et vient » de trésorerie entre la commune, la DGFIP et les administrés. Il est proposé, de supprimer ces versements et d'imposer le règlement du solde de la location 2 mois avant la date d'échéance. L'objectif est de faciliter les usages tant pour l'administré que pour la gestion administrative.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le règlement et le contrat de location de la MTL. Les tarifs restent inchangés.***

6) Contrat remorque

Avec la suppression de la régie, il est proposé des modifications concernant les modalités de location de la remorque de la commune et une révision du prix de cette location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le contrat de location de la remorque***
- ***De valider le montant de la location à 15 € le tour***
- ***Le contrat sera annexé à la présente délibération***

7) Contrat tables et chaises

Le contrat de prêt des tables et chaises a été modifié conformément à l'évolution des besoins des habitants et la suppression de la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le contrat de prêt des tables et chaises de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.***
- ***De facturer 15 € la livraison des tables et chaises si l'habitant ne peut pas récupérer le matériel par ses propres moyens.***

8) Contrat location Tivolis

Le contrat de location du Tivolis pour les particuliers a été révisé. Les tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le contrat de location des Tivolis de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.***
- ***Les tarifs restent inchangés.***

9) Contrat prêt Tivoli pour les associations

Le contrat de location du Tivolis pour les associations a été révisé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider le contrat de prêt des Tivolis de la commune au bénéfice des associations tel qu'annexé à la présente délibération.**

L'ensemble de ces règlements et contrats sont consultables en mairie.

10) Tarifs cantine garderie

Compte tenu de la crise sanitaire M le Maire propose de maintenir les tarifs cantine-garderie 2020-2021 en 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **De valider les tarifs tels que proposés :**

CANTINE :

- Repas enfant **2.45 €**
- Repas exceptionnel **3.15 €**
- Repas instituteur/adulte **4.30 €**
- Repas adulte subventionné **4.30 € (participation inspection académique à déduire)**

GARDERIE :

- 2 séquences par jour (matin et soir) **2.85 €**
- 1 séquence par jour (matin ou soir) **1.85 €**
- Garderie imprévue **4.10 €**

Ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2021-2022

11) CTER : Enfouissement éclairage public et Télécom

Dans le cadre du Comité Technique d'Enfouissement des Réseaux (CTER) du 12/03/2021, il est proposé un plan de financement pour l'enfouissement des réseaux avenue de la Renaissance, de la rue de la maladrerie jusqu'aux sapins suivant compte rendu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 3 abstentions et 18 pour :

➤ **D'accepter le plan de financement de la tranche complémentaire sur la base de l'estimation du compte rendu du CTER annexé à la présente délibération dont les montants sont les suivants :**

Réseaux	Conditions de réalisation	Montant des travaux	% du SIEDS	SIEDS	ORANGE	COMMUNE
Electricité HT	En souterrain	89 908 €	71%	63 925	0	25 983 €
Communications électroniques (HT)	En souterrain	25 816 €	SO	0	12 329 €	13 487 €
Eclairage public	En souterrain	à préciser par la commune	NR	Subventionné sous conditions	0	à préciser par la commune
TOTAL		115 724 €		63 925	12 329 €	39 470 €

La partie basse de ce projet est estimée à 45 000 € pour la partie orange. Ils enfouissent du réseau cuivré précise M le Maire et ils doivent en profiter pour passer la fibre. Les supports d'éclairage public sont en béton, ils coûteront 500 € par poteau le jour où il faudra les ôter si la commune décide de les conserver durant l'enfouissement. Mais si l'éclairage public peut être coupé quelques temps sur cet axe, les supports seraient ôtés lors des travaux d'enfouissement sans surcoût pour la collectivité. Le service administratif doit se renseigner quant aux obligations de la collectivité.

M Sainton estime que cela ne facilite pas les accès à la fibre, il ne s'agit que d'un enfouissement pour un coût important.

M Christophe Naud s'interroge sur le fait que l'on soit contraint de creuser 2 fois (1 fois pour l'enfouissement et 2^{ème} fois pour la fibre) cela serait fort dommageable.

Ce projet est pour 2022. Les coûts peuvent varier de plus ou moins 10 % suivant l'estimation.

12) Transport scolaire

Le SITS va être fermé. M le Maire propose de redistribuer tout ou partie des 7000 € annuels (environ) qui contribuaient au fonctionnement du SITS, aux familles des enfants transportés et/ou pour les trajets des sorties scolaires. 9 primaires et 78 secondaires en 2020-2021 ont été transportés. Le Conseil

Municipal souhaiterait participer au budget transport vers les écoles. Les tarifs sont répartis en 5 tranches, 1 tranche pour les « non ayant droit » et une navette dans le cadre du RPI. Il est proposé la participation suivante :

Tranche 1	50 %
Tranche 2	45 %
Tranche 3	40 %
Tranche 4	35 %
Tranche 5	30 %
Non ayant droit	30 %
Navette RPI	30 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 1 abstention et 17 voix pour :

➤ **De participer aux tarifs du transport des enfants par la Région Nouvelle Aquitaine conformément à la proposition ci-dessus.**

M SAINTON regrette vivement ce choix qu'il trouve injuste puisque la participation de la commune pour la tranche 1 sera de 15 € alors que la participation pour la tranche 5 sera plus élevée, soit 45 €.

13) Participation CAP RELANCE

Dans le cadre du projet de sécurisation du bâtiment scolaire (partie portail et clôture), Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention CAP RELANCE du département. La collectivité dispose d'une enveloppe de 11 228 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'accepter le plan de financement suivant :**

Dépenses :

Travaux de sécurisation de l'école (portail et clôture) 34 486 € HT

Recettes :

Cap relance 11 228 €

Participation Cap relance 32.55 %

Il est possible d'obtenir des financements dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sur ce projet mais la collectivité n'a obtenu aucune réponse sur cette demande, à ce jour.

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN fait le bilan du festival Traverse du 12 juin dernier. Le beau temps était là. La commune a accueilli un « Midi chez l'habitant » le samedi. Elle déplore le peu de réponse des élus aux demandes de participation sur cette manifestation. Il est souhaité une réponse lorsque les élus sont sollicités, même si celle-ci est négative. M et Mme DELVAULT qui ont reçu chez eux le festival sont vivement remerciés. L'échange avec l'artiste était très intéressant. La compagnie La Volige arrête ce projet. Un appel d'offres a donc été lancé afin de trouver une nouvelle compagnie pour assurer ce type de festival sur le territoire.

Concernant la campagne de stérilisation des chats errants, elle a débuté lundi 21 juin avec l'association APA (Amour Protection des Animaux) de Saint-Maixent L'Ecole. Depuis 3 jours, 3 chats trappés (3 mâles) mais un chat déjà stérilisé a été trappé, il a donc été relâché. Dans la presse, un article a été diffusé pour informer de la campagne et des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des riverains. L'information est également parue sur le site Internet de la commune. La campagne continue la semaine prochaine.

Concernant l'enquête dans le cadre du projet de territoire de la communauté de communes Haut Val de Sèvre, un cabinet d'étude va interroger des habitants (répartis par catégorie : jeunes, actifs, parents etc...) , Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique que si les membres du Conseil Municipal connaissent des personnes qui souhaitent participer, elles peuvent contacter la mairie.

2) Environnement et aménagement

M Alain BORDAGE présente les derniers travaux sur la commune : pose de panneaux route de Charnay. Il faut également choisir les couleurs des grilles au niveau de l'église. La prochaine commission travaux se réunira le dimanche 4 juillet prochain, à 9h00, à la mairie. Il y aura une visite sur site pour le choix des couleurs des grilles de l'église.

M le Maire rappelle qu'il souhaite que les agents prennent régulièrement des photos des travaux réalisés.

Le tractopelle a été commandé à l'UGAP pour un montant de 101 852.60 € TTC. La livraison est envisagée en septembre ou en octobre. 2 propositions d'emprunt pour financer cet achat ont été reçues en mairie.

Monsieur le Maire informe du projet de Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique au niveau de la communauté de communes. 5 projets sont proposés pour la commune :

- Panneaux photovoltaïques
- Chauffage MTL
- Récupération des eaux pluviales
- Eclairage Public en led et/ou en autonome
- Isolation des bâtiments publics

Ces projets ne sont pour le moment qu'en phase d'étude avec un objectif de réalisation à partir de 2022.

3) Vivre ensemble

Mme Christelle GERODOLLE fait un bilan sur la participation citoyenne. La commune est calme et le nombre de délits est limités même si l'on compte un nouveau cambriolage sur la commune cette semaine.

La vigilance des habitants a permis de résoudre de nombreuses enquêtes. Les échanges sont positifs et agréables entre la collectivité et la gendarmerie. Le prochain point sera réalisé en fin d'année.

Le marché de producteurs est prévu le 27 août. M Stalin (P'tit TOQUE) prévoit une soirée moules frites sur réservation. La collectivité se charge d'informer les habitants de cette animation.

Concernant le feu d'artifice du 14 juillet, M Alain BORDAGE propose un report sur une autre date. Le feu serait tiré par lui-même et M Serge BRICOU. M Loïc HERVE propose de le faire le soir du marché soit le 27 août. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Mme Nadine ROLLANDEAU expose le compte rendu des échanges avec le CLIC et le CIAS sur le thème « Les Séniors et alors ? ». L'objectif est de réfléchir à la façon d'intégrer des personnes souvent fragilisées, isolées. 6 communes sont présentes sur ce dispositif pour le moment. La volonté étant de proposer des moments de rencontre dans des espaces conviviaux type restaurants, cafés notamment. En 2022, le lieu serait Augé, au restaurant communal, environ 18 personnes concernées. Les véhicules seront prêtés par le CIAS afin d'aller chercher les personnes directement chez elles. Il y aura 4 rencontres dans l'année. Prochaine réunion en septembre pour finaliser ce 1^{er} projet.

4) Développement local et ressources

M Christophe NAUD rappelle que régulièrement des informations sont mises en ligne concernant l'actualité de la collectivité. Il ne faut pas hésiter à consulter le site Internet.

Par ailleurs, les personnels de la mairie sont enfin équipés correctement au niveau informatique et téléphonique pour le télétravail et en mairie.

5) Enfance et jeunesse

Compte rendu du dernier conseil d'école du 15 juin dernier

Mme Suzette AUZANNET informe des sorties de fin d'année : activités sportives, spectacles, Terra Aventura, préparation culinaire etc... Le 2 juillet un repas froid sera servi dans la cour de l'école.

La directrice a indiqué qu'une participation de 3 € est demandée aux familles pour chaque sortie.

Une exposition de dessins sera mise en place jeudi 1^{er} et vendredi 2 juillet à la MTL. Ce sera également l'occasion de remettre les dictionnaires aux élèves de CM2. Ces dictionnaires sont offerts par l'APE. Un pot est offert par la municipalité.

Concernant les effectifs 2021-2022 : 154 élèves sont attendus. L'enseignante de petite section quitte

l'établissement à la rentrée. Le nom de la remplaçante n'est pas encore connu.

Projet Alimentaire Territorial

La commission enfance et jeunesse s'est réunie le 3 juin dernier.

Un groupe de membres de la commission associé de parents d'élèves va travailler sur le bilan des denrées consommées à la cantine.

Des contacts vont être pris avec les producteurs locaux. L'objectif est de développer le qualitatif et le BIO dans l'approvisionnement du restaurant scolaire.

Ado itinérant

La communauté de communes propose un accueil pour les adolescents de 11 à 17 ans avec une mise à disposition d'un animateur au sein de la commune. Mme Nathalie LIEVENS informe qu'il faut un lieu de disponible sur la commune. Et elle s'interroge sur la pertinence de ce projet : Faut-il développer un autre centre à 3 km du centre ado de Saint Maixent ?

Mme Diana OBADIA est favorable à cette proposition.

M Christophe NAUD estime que cette proposition nécessite une préparation en amont.

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique que ce mail a été adressé il y a déjà quelques temps.

Le principe est que ce centre itinérant puisse accueillir ponctuellement des jeunes.

Ce sujet sera réabordé ultérieurement.

Radon

Il faut communiquer à la Préfecture les éléments concernant le Radon à l'école. C'est Christophe Bachelier, responsable des services techniques qui doit s'occuper de communiquer les éléments.

IV- Questions diverses

M le Maire informe que la salle a été prêtée aux candidats pour les élections départementales et régionales l'ayant souhaité.

Elle sera également prêtée au SDIS pour la 2^{ème} injection d'AstraZeneka le 21 juillet prochain (cela représente environ 70 doses).

Il est proposé 2 plots qui pourraient être installés route de Charnay (partie cyclable). Les élus valident les plots fins et gris à mémoire de forme.

M le Maire informe des remerciements de la famille Guerit suite aux décès de M Jacky Guerit.

M Damien GALLES indique que les terrains de tennis sont très utilisés depuis quelques temps.

Fin du Conseil Municipal à 22h10